

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1929)
Heft: 86

Rubrik: Assemblées et conseils

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ASSEMBLÉES ET CONSEILS

Bilans - Dividendes - Emissions

Banque Nationale Suisse.

Bénéfice net de 1928 : 6.898.266 francs. Après un prélèvement de 559.141 francs pour le fonds de réserve, il reste une somme de 6.339.125 francs. La direction propose de répartir ce bénéfice net comme suit : 1.250.000 francs pour le paiement d'un dividende ordinaire de 5 % ; 250.000 francs pour le paiement d'un superdividende de 1 % et 4.839.124 francs à verser à la caisse d'Etat fédérale.

Comptoir d'Escompte de Genève.

Les comptes de 1928 accusent un bénéfice net, non compris le solde reporté de 1927, de 4.947.288 fr. 72 (contre 4.374.268 fr. 39 pour l'exercice 1927).

Le dividende est de 7 % sur tout le capital augmenté à 60 millions de francs (précédemment, 7 % sur 45 millions), soit 4.200.000 francs. 500.000 francs sont versés à la réserve statutaire ; 100.000 francs à la caisse de retraite ; 67.783 francs aux tantièmes et 79.505 fr. 72 sont reportés à nouveau, ce qui élève à 579.351 fr. 75 le solde reporté à nouveau. En outre, une somme de 1.500.000 francs, provenant de la prime d'émission de la récente augmentation de capital, est versée à la réserve spéciale.

Banque populaire suisse.

Bénéfice net de 1928 : 8.956.326 francs, contre 7 millions 634.518 francs en 1927. Dividende : 6,19 %, soit 6 % net d'impôt pour les sociétaires.

Union de Banques suisses.

Les comptes de l'exercice 1928 accusent un bénéfice net de 8.431.510 fr. 03, 7.548.233 fr. 32). Dividende 7 % sur le capital-actions de 80.000.000 de francs (année précédente : 7 % sur 70 millions).

Attribution de 1.500.000 francs au fonds de réserve ordinaire et report à nouveau de 1.171.510 fr. 03. En ce qui concerne le fonds de réserve, celui-ci a été augmenté, avant le bouclage, d'une somme de 3.500.000 francs provenant de l'estimation du portefeuille-titres sur de nouvelles bases.

Banque fédérale S. A.

Les comptes de 1928 accusent un solde actif de 7.473.784 francs contre 6.283.042 francs, en 1927. Dividende : 8 %, comme l'an passé. Le Conseil d'administration propose de porter le capital de 70 à 100 millions.

Société de Banque suisse.

Augmentation de capital.

En vertu de l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 1927,

(1) L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro divers comptes rendus que nous aurions voulu pouvoir faire paraître dans celui-ci.

le Conseil d'administration a décidé l'émission de 20 millions de francs = 40.000 actions de 500 francs chacune, donnant droit au plein dividende pour l'exercice en cours, et qui seront offertes aux actionnaires au cours de 625 francs, proportionnellement à leurs anciennes actions.

Union financière de Genève.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, réunie le 5 février, a approuvé les comptes de 1928 et donné décharge au Conseil d'administration pour sa gestion durant cet exercice. Conformément aux propositions du Conseil, l'Assemblée a fixé à 8 %, soit à 40 francs par action, le dividende de 1928 et elle a porté la réserve statutaire à 3 millions de francs, et la réserve extraordinaire à 2 millions de francs.

Banque Cantonale Neuchâteloise.

Le bénéfice de 3.485.370 fr. 37 contre 3.427.646 fr. 44 en 1927, sera utilisé de la manière suivante : intérêt payé à l'Etat sur le capital de dotation de 40 millions de francs : 2.130.000 francs ; amortissements sur divers comptes (immeubles, mobilier et débiteurs) : 1 million 639 fr. 20 ; versement à l'Etat, participation aux bénéfices : 200.000 francs ; versement au fonds de réserve : 116.666 fr. 68 ; au personnel : 16.666 fr. 64 ; report à nouveau : 21.937 fr. 85. — Somme égale : 3 millions 485.370 fr. 37.

Banca dello Stato del Cantone Ticino, à Bellinzona.

Après les amortissements habituels, le bilan de l'exercice 1928 boucle par un bénéfice de 449.977 francs, contre 432.389 francs en 1927. Seront versés en premier lieu 253.125 francs à l'Etat à titre d'intérêts sur le capital de dotation. Pour l'excédent disponible de 196.852 francs (1927, 179.264 francs) il est proposé de verser d'autres 100.000 francs (1927, 70.000 francs) au fonds de réserve de la banque.

Banque Cantonale Bâloise.

Le bénéfice net réalisé en 1928 a été de 3.286.090 fr. (1927 : 2.972.732 francs), qui sera ainsi réparti : versement à la caisse de l'Etat, 800.000 francs (700.000 fr.) ; versement au fonds de réserve ordinaire, 1.650.000 fr. (1.500.000 francs) ; fonds de construction, 350.000 fr. (500.000 francs) ; compte de Décredere, 350.000 francs (400.000 francs) ; et report en compte nouveau : 186.089 fr. 87 (122.731 fr. 84).

Banque Cantonale Soleuroise.

Cette banque a réalisé en 1928 un bénéfice net de 2.111.776 francs contre 2.060.102 francs en 1927. Après les paiements de l'intérêt du capital de dotation de 20 millions et après le versement au fonds de réserve de 285.000 francs et un subside à la caisse de retraite du personnel, une somme de 665.000 francs sera versée à la caisse de l'Etat. En 1927, 630.000 francs avaient été versés à la dite caisse.